

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016**

DATE DE CONVOCATION : 18 mai 2016

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 18 mai 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 12 VOTANTS : 14

L’AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT SIX MAI à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

**Étaient Présents** : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, M. BEURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, Mme DE DOBLELEER Géraldine, Mme DHENIN Isabelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. SAINT-DIZIER Jean-François, Formant la majorité des membres en exercice.

- **Étaient représentés** : Mme BEAUFREMEZ Annie pouvoir à Mme LEFEBVRE Sylviane M. PERCY James, pouvoir à M. JOSSEAUX Olivier

**Absents et excusés** : Mme VOLLEREAUX Isabelle, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. PERCY James.

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 7 avril 2016 qui est adopté à l’unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 - Réhabilitation école primaire, création de salles périscolaires et d’une salle d’archives-engagement de la procédure de passation de marché et autorisation de signature des marchés
- 2 - Service Eau et assainissement - durée amortissement logiciels et ordinateurs
- 3 - Questions diverses

oOo

**1 – Réhabilitation école primaire, création de salles périscolaires et d'une salle d'archives  
Engagement de la procédure de passation de marché et autorisation de signature des marchés**

**Exposé :**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa volonté de réhabiliter l'école primaire, de créer des salles d'activités périscolaires et d'une salle d'archives.

Il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour engager la procédure de passation de marché et de signature du marché qui peut être concomitante.

Il soumet donc au vote la délibération suivante :

**Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21-1 qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Vu la Code des Marchés publics,

**Article 1 : Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Le programme consiste à réhabiliter l'école primaire, créer des salles d'activités périscolaires et créer une salle d'archives.

Le programme comprend notamment :

**Article 2 : Caractéristiques du marché**

Les caractéristiques du marché sont :

- Marché de travaux
- Nombre de lots : 12
- Durée du marché : 10 mois

**Article 3 : le montant prévisionnel du marché**

Le montant prévisionnel du marché est de 514 000 euros Hors Taxes

**Article 4 : Procédure**

La procédure adaptée (article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) est choisie

**Article 5 : Décision**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, par QUATORZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION d'autoriser le Maire à :

engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réhabilitation de la classe élémentaire, de création de salles d'activités périscolaires et de création d'une salle d'archives dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,

signer, après avis de la commission consultative des marchés, le marché à intervenir ainsi que ses avenants

signer les autorisations de poursuivre.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016 chapitre 23 de la section d'investissement.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

**Délibération adoptée à l'unanimité.****2 – SERVICE EAU ASSAINISSEMENT - DUREE AMORTISSEMENT LOGICIELS ET ORDINATEURS****Exposé :**

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les achats de logiciels et d'ordinateurs sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer, pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement la durée d'amortissement à :

- 2 ans pour les logiciels
- 5 ans pour les ordinateurs

**Délibération adoptée à l'unanimité.****3– QUESTIONS DIVERSES****Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé pour la vente des biens suivants :

N° et Date arrêté	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
2013/81 du 12/07/2013	14 rue Jean Jaurès	CHRETIENNE Claudine	AB 15	931
2013/112 du 27/11/2013	1 rue Roger Salengro	Consorts CARPENTIER	AA 224	534
2013/113 du 27/11/2013	Lieu dit Près le Village	Consorts CARPENTIER	AA 222 ZM 118	5 973
2014/35 du 06/03/2014	14 rue Jean Jaurès	CHRETIENNE Claudine	AB 386	671
2014/65 du 14/04/2014	8 rue Mozart	ZIEBA Eddie	AB 290	800
2014/66 du 14/04/2014	14 rue Jean Jaurès	CHRETIENNE Claudine	AB 387	260
2014/74 du 30/04/2014	1 rue des Romains	MAKVANDIAN Julien	AA 168 AA 169	393
2014/84 du 02/06/2014	Lieudit Près le Village	MONCOMBLE Christian	AA 153	1501
2014/85 du 05/06/2014	12 rue Colbert	SCI Les Erables	ZA 80	5 746
2014/94 du 23/06/2014	6 bis rue Aristide Briand	DA SILVA José	AA 208	1 329
2014/131	12 rue Jean Baptiste Colbert	SCI Les Erables	ZA 80	5 746
2015/32	12 rue Molière	DE JESUS AUGUSTO Maria	AB 204	682
2015/57	7 Ter rue Roger Salengro	COSTA NUNES DE SOUSA	AA 22	2922

		Acacio		
2015/60	21 rue Jean Moulin	OPH de l'aisne	ZA 275	498
2015/89	Le Vieux Moulin	Consorts POINDRON VEILLON	ZP 48	48 200
2015/97	Rue Jean Jaurès	SCI du Tour de Ville – M. HUBERT Michel	AB 389	3 000
2015/118	5 rue Roger Salengro	VANDISTE Frédéric	AA 146	219
2015/135	Rue Jean Jaurès	SCI du Tour de Ville	AB 388	2459
2015/148	3 rue Joliot Curie	WALCZAK Edouard	AA 87	587
2016/24	6 rue Joliot Curie	SARRAZIN Valérie	AA 69	837
2016/40	60 rue Jean Jaurès	PINTO CAMBRA Carlos	AA 230	102
2016/48	37 rue Robespierre	DE DOBLELEER Pascal	AB 369	630
2016/56	10 rue Jean Moulin	OPAC de l'Aisne	ZA 270	751

### **Communauté d'agglomération du Pays de Laon**

Le Schéma de Cohérence Territoriale est en cours de révision, un registre de concertation et le projet de SCOT sont à disposition du public en mairie.

### **Marchés publics**

Suite aux réunions de la commission consultative des marchés des 9 et 26 février 2016 et conformément à son avis, le marché de requalification des aires de jeux pour enfants a été signé avec l'entreprise TPA 02 Athies Sous Laon pour un montant de 120 856,50 € HT soit 145 027,80 € TTC.

### **Site internet de la commune**

Il est en cours d'achèvement, il sera présenté au conseil municipal le 14 juin 2016.

### **ÉMARGEMENTS**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
BEAUFREMEZ Annie		LEFEBVRE Sylviane	
BEAURAIN Raymond		LONGATTE Annie	
CLEMENT Christelle		PERCY James	
DE DOBLELEER Géraldine		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			